

DÉLIBÉRATION

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 28 décembre 2016 portant vérification de la conformité du barème proposé par la Régie municipale de Sallanches au 1^{er} janvier 2017 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2016

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Yann PADOVA et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application de l'article R. 445-5 du code de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la Régie municipale de Sallanches, le 7 décembre 2016, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel au 1^{er} janvier 2017. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. BARÈME PROPOSÉ PAR LA RÉGIE MUNICIPALE DE SALLANCHES

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} octobre 2016, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de la Régie municipale de Sallanches depuis cette date, estimée par le fournisseur à +0,194 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. OBSERVATIONS DE LA CRE

L'arrêté du 29 juin 2016 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel de la Régie municipale de Sallanches a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de la Régie municipale de Sallanches.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} octobre 2016 et le 1^{er} janvier 2017 correspond à une hausse de 0,194 c€/kWh.

3. AVIS DE LA CRE

La CRE constate que le barème proposé par la Régie municipale de Sallanches est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2016.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 2016.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE**Tarifs réglementés de vente du gaz naturel de la Régie municipale de Sallanches
applicables au 1^{er} janvier 2017 (hors TVA et hors CTA)**

| TARIFS | PRIX |
|--|----------------|
| Tarif Base Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€ | 10,75 5,506 |
| Tarif B0 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€ | 11,75 5,226 |
| Tarif B1 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€ | 29,25 3,306 |
| Tarif B2I Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€ | 53,25 2,506 |